



Doc. 15031
30 janvier 2020

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2019)

Amendement¹ n° 14

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.9, remplacer les mots «à cesser sa participation militaire et son soutien aux groupes armés illégaux présents dans l'Est de l'Ukraine» par les mots suivants :

«à mettre fin à son agression militaire contre l'Ukraine, notamment en cessant la pratique qui consiste à envoyer et à soutenir des bandes, groupes, unités irrégulières ou mercenaires armés».

Déposé par:

SOBOLEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
BILOZIR Larysa, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
VASYLENKO Lesia, Ukraine, PPE/DC
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC

1. 2020 - Première partie de session

